

GROUPE DE TRAVAIL EVOLUTION DE LA DEMANDE EN EAU

Jeudi 2 juin 2022

Compte-rendu

Ordre du jour

- Validation des hypothèses retenues pour l'évolution de la population et des activités économiques sur le BV Couesnon à horizon 2030 et 2050.

Personnes présentes :

Structure	Nom	Prénom	Présents
DDTM35	Pierre	Jérôme	X
DDTM36	Schwager	Marc	X
DDTM35	Hauduroy	Ludovic	excusé
AELB	Luneau	Patrick	excusé
AELB	Prigent	Maïna	
AELB	Serbielle	Valentin	X
AELB	Hoareau	Mathilde	
Région Bretagne	Keromnès	Enora	excusée
Région Bretagne	Lenain	Mathilde	X
SMG35	Deconchy	Antoine	excusé
SMG35	Isambert	Christian	X
SEPF	Misériaux	Jessica	X
CEBR	Loisil	Stéphane	
Syndicat des eaux du Coglais	Laville	Cathy	X
Ville de Fougères et Lécousse	Morgand	Aurélie	X
SIE des Eaux de Beaufort	Bourserie	Séverine	
Eau du Pays de Saint Malo	Henry	Franck	excusée
Chambre de Commerce et	Drocourt	Alexis	
Chambre de Commerce et	Moutier	Etienne	
Chambre de Commerce et	Turmel	Jean-Louis	X
SCOT Pays de la Baie	Noquet	Sylvie	
SCOT Pays de Saint Malo	Rouger	Josepha	excusée
SCOT Pays de Fougères	Soro	David	X
SCOT Pays de Rennes	Tandille	Claire	X
SCOT Pays de Rennes	Silvestre	Pauline	X
Institut Interdépartemental du	Genoel	Romuald	

Participaient également :

- LE ROY Sylvie, Syndicat du bassin versant du Couesnon
- DUPONCHEEL François-Xavier, Syndicat du bassin versant du Couesnon
- DAVID Julien, bureau d'études ANTEA

Rédaction : Sylvie LE ROY, Julien DAVID (ANTEA)

Rappel objectif de l'étude

L'objectif de l'étude est d'acquérir une connaissance complète des usages de l'eau et du fonctionnement hydrologique aujourd'hui et à horizon 2030 et 2050 en intégrant les facteurs liés au changement climatique sur le bassin versant du Couesnon.

L'amélioration de la connaissance portera plus précisément sur les points suivants :

- Dresser un état des lieux de l'état quantitatif des ressources en eau superficielles et souterraines et caractériser leur évolution, sur les bassins versants faisant l'objet de pression importante de prélèvement (zones prioritaires) ;
- Connaître les volumes associés aux usages (bilans des prélèvements et restitutions) et connaître la gestion de la ressource en eau (transferts, modalités de gestion...) ;
- Affiner la connaissance des usages inter et intra-annuels par catégorie d'usagers, les économies d'eau réalisées et les économies supplémentaires possibles ;
- Prendre en compte le changement climatique en s'appuyant sur le travail mené à l'échelle régionale sous l'égide du CRESEB (stage de master2 avec l'Université de Rennes 2 et Météo-France).

Population

Les hypothèses de travail sont présentées ainsi que celles utilisées par le SMG35 en vue du nouveau schéma AEP départemental.

David SORO (DS) : Quelle est la source des données de population utilisées par le SMG35 ?

Christian ISEMBERT (CI) : les RPQS réalisées chaque année par chaque collectivité et les projections de population INSEE.

Julien DAVID (JD) : l'hypothèse 1 présentée est identique au travail du SMG35 et s'appuie sur les projections omphales départementales. Un carroyage plus précis existe mais demeure payant. Il n'est pas prévu dans le cadre de l'étude d'acquérir cette donnée.

CI : le SMG35 a utilisé les projections omphales à l'échelle des pays, qui permettent de moduler les projections départementales. Ces données sont gratuites (site de l'INSEE) et un peu plus précises. Un travail d'expertise des 4 scénarios de l'INSEE a été mené. Dans tous les cas, le département de l'Ille-et-Vilaine (35) est toujours attractif. Le choix a été fait de garder le scénario médian et le scénario renouveau industriels (hypothèse haute).

JD : l'hypothèse de travail n°2 (projections linéaires) pose la question des tendances décroissantes. Celles-ci se prolongent-elles ou bien l'attractivité de l'agglomération rennaise les enrayer-elles ?

DS : il faut garder en tête qu'un décalage existe entre les données INSEE mobilisées (dernier millésime 2019), les conclusions que l'on peut en tirer et l'évolution constatées sur le territoire. A titre d'exemple, Luitré Dompierre est en train de gagner des habitants. S'appuyer sur les tendances définies dans le SCOT ne semble pas pertinent, le document datant de 2010 et sa révision étant mis en pause suite aux ajustements de la loi Climat et Résilience. Il serait plus pertinent de se baser sur le travail de définition de l'armature territoriale qui détermine des secteurs avec des objectifs de production de logements et des zones de développement. Sur ce dernier sujet, les PLU contiennent les zones d'expansions et/ou de création des zones d'activités d'intérêts.

Sur le secteur du Pays de Fougère, il est prévu une croissance démographique de 1% / an. Beaucoup de logements ont été créés suite à la décohabitation et on note un regain pour les villes moyennes. Une dynamique de développement est observée sur la couronne du Pays du Fougères : Maen Roch, Bazouges la Pérouse, Rives du Couesnon. Des investisseurs viennent porter des permis d'aménager mêmes sur les secteurs ruraux. Récemment, des investisseurs rennais ont déposé des demandes.

JD : il n'est pas prévu dans l'étude de consulter les PLUs un par un. Ce travail reste fastidieux et chronophage et ne présente qu'un intérêt limité vis à vis de la problématique.

Pauline SILVESTRE (SI) : au niveau de la démographie, l'Audiar est descendu l'échelle de la commune. Une publication récente est disponible sur des projections à 2040. On est bien dans scénario haut OMPHALE en termes de dynamique ; voir au-dessus.

Marc SCHWAGER (MS) : d'après l'observatoire DREAL sur les logements autorisés : sur les 12 derniers mois (fin 2020 et 2021) : la tendance est de +40 à +60% sur Fougères Agglomération et de -20% à -40% sur Couesnon Marche de Bretagne.

DS : il existe une réelle dynamique démographique le long des grands axes de communication structurants et pas uniquement l'autoroute : la D155 route de St Malo et de la D175. Des villes comme Bazouges la Pérouse et Marcillé Raoul sont à moins de 15 minutes en train de l'agglomération rennais avec un réseau performant, ce qui reste intéressant pour les néo ruraux. Pleine-fougères se développe également fortement tout comme Combourg.

MS : les projections OMPHALE donnent sur le Pays de Fougères pour la période 2018 -2040 (données 2019) un dynamique démographique moyenne de +0,41% et de +0,87% pour Rennes.

Jérôme PIERRE (JP) : Un Scot est un projet politique. Des Programmes comme « actions cœur de ville » ou « petite ville pour demain », peuvent aider les territoires à se redynamiser.

CI : dans le cadre du travail mené, le département a été découpé en 19 secteurs et des hypothèses ont été discutées et déployées. Un travail de suivi annuel sera réalisé avec de rectifier les projections et être au plus près de l'évolution du territoire. Il est rappelé que le schéma directeur départemental AEP datant de 2016 est d'ores et déjà obsolète car les consommations estimées à horizon 2030 sont déjà atteintes (2021).

MS : le schéma donne effectivement une vision à UN instant t et une projection en fonction de celle-ci. Il est important de voir si tous les ans on s'écarte ou non de cette projection. Le schéma conditionne des travaux (interconnexions) ; donc il faut réajuster dès que possible.

Jessica MISERIAUX (JM) : concernant les demandes particulières de permis d'aménager les syndicats de production et distribution AEP ne sont jamais mis dans la boucle. Il existe un réel décalage sur ce point.

DS : ceci n'est pas de la compétence du Scot mais des communes.

JM : L'évolution de la démographie est gérable mais clairement l'implantation de nouveau industriel pose problème. Il faut que les syndicats d'eau soient questionnés lorsqu'un industriel prévoit un projet d'implantation, d'augmentation de son activité out de ses besoins en eaux. La situation est de plus en plus tendue ; depuis 2019 (période covid) tout évolue vite ;

Jean Louis TURMEL (JLT) : Effectivement sur les dossiers d'envergure, il est important que les syndicats de production/distribution AEP soient mis au courant.

Aurélie MORGAND (AM) : Nous avons la double compétence assainissement / AEP et nous ne sommes consultés que sur la partie assainissement, jamais pour l'eau potable.

DS : nous sommes également mis devant le fait accompli. Il y a réglementairement un travail à effectuer en amont avec les distributeurs/producteurs AEP pour vérifier cet aspect. Il y a actuellement 19 Permis d'Aménager et nous ne sommes pas informés en amont. Les entreprises doivent prendre les devants et il faut faire en sorte qu'Eau du Pays de Fougère et le SBC soient mis dans la boucle. A noter qu'il existe dans le PLH des tendances démographiques par secteur. Il serait également intéressant de contacter Kevin Guézou qui a élaboré le PLUi. La Ville de Fougères ambitionne 1% de démographie annuelle.

Conclusions :

2 scénarios sont envisagés pour projeter la démographie :

Scénario 1 : utilisation des projections OMPHALES au Pays

Scénario 2 : utilisation des données « SCOT » à savoir :

Pour les communes du Pays de Rennes : se baser sur les tendances de la note de l'Audiar sur les projections à horizon 2040 ;

Pour Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne : se baser sur les tendances à 6 ans définies dans le PLUi et/ou le PLH ;

A noter que les populations des communes localisées à l'aval du bassin versant (Baie du Mont St Michel...) ne sont pas alimentées par des prélèvements en eau sur le bassin versant. Transmission de la carte à JD par le syndicat du bassin du Couesnon.

Projection consommation en eau

Les hypothèses de travail et le travail en cours au SMG35 sont présentés.

CI : les 49,6m³ évoqués représentent la consommation totale à savoir : domestique + artisans + industriels sur réseau. La notion de « volume non domestique » évoqué dans les RPOQS ou dans la base SISPEA n'est pas liée au volume consommé mais aux rejets. Le SMG35 a débuté cette année un travail sur les gros consommateurs (> 10 000m³/an). Sur Fougères, la tendance est à la baisse pour l'industrie.

AM : les gros consommateurs sur réseaux sont les industriels mais aussi le CCAS (Centre Communal Action Sociale). A noter également que plusieurs entreprises ont fermé suite au Covid. Chez les particuliers la tendance est stable.

DS : Qu'en est-il des besoins pour l'agriculture et notamment les reports sur le réseau ?

CI : la plupart des agriculteurs n'utilisent que le réseau eau potable, Ils disposent d'un forage. Une étude a été menée sur le secteur Nord de Rennes (Maraichage), les consommations agricoles représentaient environ 2% de la consommation totale. Cependant, chaque secteur a des spécificités propres et ce chiffre ne peut être pris comme référence, le secteur de Fougères étant surtout laitier.

Cathy LAVILLE (CL) : Depuis 3-4 ans une sécurisation AEP des agriculteurs est réalisée. Il existe un compteur domestique et un compteur pour la sécurisation (diamètre différent car besoin en eau différent).

CI : entre 6000 et 10 000 m³/an : des agriculteurs hors sol apparaissent dans la liste des consommateurs d'eau potable. Pour l'élevage de bovins, la ressource semble plutôt directement mobilisée (forage ou cours d'eau).

JM : en ce qui concerne le tourisme, la production d'eau potable sur le territoire est à peu près stable toute l'année, il n'existe pas de pics de consommations comme il peut être enregistré sur le littoral.

AM : juste avant le déclenchement du seuil de Vigilance : il est observé des pics de prélèvements chez les particuliers : il ne s'agit pas de fuite mais une anticipation de cette catégorie d'utilisateur qui réalise des opérations de consommations d'eau annexe (nettoyage piscine terrasse...) avant interdiction.

CI : Aucune information n'est disponible encore par catégorie d'utilisateurs sur les économies d'eau ; le travail est en cours. Des actions sont également en cours pour préciser les consommations par catégories d'utilisateurs. La notion de gros consommateurs varie d'un territoire/syndicat à un autre. Dans les rapports délégataires un classement est réalisé en distinguant les consommations comprises entre 200 et 6 000 m³/an et celles supérieures à 6000 m³/an. A noter que ces consommations fluctuent tous les ans.

CL : pour les eaux du coglais, un gros consommateur est un abonné consommant plus de 1 000 m³/an.

JM : la consommation moyenne à la Chapelle Janson, territoire sans gros consommateur industriel est d'environ 120 l/hab/an.

JD : Pour les consommations, il peut être intéressant de réaliser la moyenne sur les années 2015 à 2019 et envisager une stabilité à horizon 2030-2050. Pour les restitutions liées au fuite réseau, il est proposé de se baser sur le rendement réseau et d'appliquer l'hypothèse de 85% à échelle 2030 2050.

AM : le rendement fluctue tous les ans au fil des renouvellements et commune en gestion (exemple Lécousse)

CI : Pour les restitutions, l'Indice de Perte linéaire est l'indicateur le plus pertinent. Par exemple, sur Fougères le rendement est bon à plus de 90% mais l'IPL reste qualifié de moyen.

AM : ce chiffre est valable pour l'ensemble du réseau, la sectorisation est très complexe à réaliser

Conclusions :

Les consommations en eau potable sont jugées stables à horizon 2030 et 2050 à savoir (en l/j/hab) :

Secteur	Domestique + Non domestique	Domestique
Syndicat Mixte des eaux du Coglais	154	94
Fougères	115	—
Eaux du Pays de Fougères	120	—

Pour les restitutions liées aux réseaux, il est convenu d'utiliser la moyenne de l'IPL sur les dernières années disponibles et de considérer cette valeur stable à échelle 2030 et 2050. Les différents syndicats fournissent les couches SIG de réseau pour le calcul.

Thématique industrielle

CL et JM : aujourd'hui la consommation sur le réseau AEP d'Armor Protéine représente 40% de la totalité de la distribution soit en moyenne 1 100m³/jour. A terme, il est prévu une augmentation à 1

800m³/jour. Cette valeur ne pourra pas être augmentée car l'usine de production ne sera pas en mesure de produire plus. Quelques pics journaliers jusqu'à 2 200 m³/j pourront avoir lieu mais très ponctuellement (nécessité de laisser le temps de remplissage des réservoirs AEP).

JD : En ce qui concerne les restitutions industrielles. Les données redevance AELB ont été mobilisées. Néanmoins, seules des données de flux polluants sont disponibles. Pour les quelques industriels (les plus importants) du territoire soumis au SRR (Suivi Régulier des Rejets), l'AELB a fourni les données journalières. Un complément pourrait être la mobilisation de la base GIDAF contenant les données d'autosurveillance industrielle mais la donnée est difficilement mobilisable compte tenu du caractère privé de la donnée (données non publiques).

AM : la consommation de HTL Biotechnologie est en augmentation ces dernières années, elle atteindra 200 000 m³/an en 2025. DLB traiteur (Mix Buffet) a en projet la construction d'une nouvelle usine. Fougères est bien consulté dans le cadre d'implantation d'ICPE pour l'assainissement (capacité du milieu à accepter le rejet) mais pas pour l'AEP. Aujourd'hui c'est La production d'eau et donc la capacité des usines qui est limitante pour l'implantation des industriels. A cela s'ajoutera la problématique de la ressource dans quelques temps.

JLT : La mise en place d'une procédure de consultation des syndicats d'eau sur l'implantation des ICPE doit être envisagé.

DS : sur le sujet de « l'industrie artisans commerçants » il faut regarder ce que les PLU ouvrent à l'urbanisation (ZA et ZAE). On note une raréfaction du foncier économique sur le secteur de Rennes qui se reporte sur le 2^{ème} voir 3^{ème} rideau de l'ère d'influence de la Métropole. Sur les zones d'activité de Saint Eustache et Plaisance, plusieurs projets d'activité logistique sont en cours avec de grandes surfaces et peu d'employés.

JD : les données des ZAE ont pu être récupérées sur la partie Bretonne (données datant un peu) mais pas sur la partie Manche où la demande doit être réalisée par courrier.

MS : l'observatoire du foncier peut également donner quelques informations à l'échelle des EPCI.

DS : il faudrait également prendre en compte l'évolution de la demande en eau liée à l'accroissement de la population rennaise.

JD et SL : le prélèvement CEBR fait l'objet d'une autorisation et est donc plafonnée. Le renouvellement de celle-ci est en cours et ne prévoit pas d'augmentation de prélèvement sur les 10 prochaines années. Mais effectivement la question se pose de l'évolution de leur besoin en eau au-delà de 2030 (2050).

JD : les prélèvements des industriels en réseau AEP sont également pris en compte à travers les données redevance de l'AELB. Comme pour les industries sur réseau AEP, les volumes fluctuent d'une année sur l'autre.

CI : Dans le cadre du travail mené par le SMG35, les données mobilisées sont identiques à celles évoquées ici. Au niveau départemental, on note une augmentation importante entre 2015 et 2019 portée par un industriel (Lactalis : + 500 000 m³) mais celle-ci ne continuera pas, l'industriel ayant atteint son plafond. 50% des gros consommateurs sont dans l'agroalimentaire. L'axe Montauban Rennes Vitré concentre 80% des gros consommateurs de l'Ille et Vilaine.

JLT et SL : Une convention avec la CCI vient d'être signée pour réaliser les diagnostics auprès des industriels. L'objectif est de mieux connaître les process industriels, prévoir les évolutions sur et hors réseau AEP, quelle sécurisation existe, quels sont les principaux pôles de consommation, si des économies d'eau sont d'ores et déjà engagées ou prévues...

CI : L'industriel Légalice est à sortir des données de consommation sur réseau fournie par le SMG35 car en dehors du périmètre d'étude.

VS : il peut être intéressant de prévoir un scénario avec l'implantation d'un nouveau gros consommateur type Armor protéine.

Conclusions :

En ce qui concerne les industriels, il est proposé de se baser sur les moyennes et tendances des 5 dernières années et de les projeter linéairement à horizon 2030 et 2050. Pour les industriels pour lesquels des plafonds ou augmentations de prélèvements sont déjà connus, ceux-ci seront utilisés.

Un scénario comprenant l'implantation d'un nouveau gros consommateur industriel sera également testé.

L'évolution de la demande en eau de CEBR doit être intégrée à horizon 2050.

Ces hypothèses pourront être révisées ultérieurement avec le travail de la CCI.